

LETTRE DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS

Chers membres du Réseau des jeunes chercheurs,

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Vous trouverez dans cette lettre l'actualité du droit international du mois de décembre 2023.

Vous trouverez également dans cette lettre l'appel à contributions pour les **demi-journées des jeunes chercheurs de 2024**, organisées dans le cadre du colloque annuel de la SFDI. Ce colloque, organisé par les professeurs Mathias Forteau et Franck Latty, aura pour thème : « ***Sport et droit international*** ». Veuillez noter que le délai pour proposer une contribution a été étendu au **15 février 2024**.

La première demi-journée organisée par le Laboratoire de droit du sport/CREDIMI de l'Université de Bourgogne, se déroulera à Dijon, le **4 mars 2024** après-midi et sera présidée par M^{me} Hélène Tourard. Elle aura pour thème : « ***Sport et droit international des droits humains*** ».

La deuxième demi-journée, organisée par le Centre de droit et d'économie du sport de l'Université de Limoges, se déroulera à Limoges, le **25 mars 2024** après-midi et sera présidée par le Professeur Charles Dugon. Elle aura pour thème : « ***Sport et droit international social*** ».

La troisième demi-journée, organisée par le Centre de droit du sport d'Aix-Marseille Université, se déroulera à Aix-en-Provence le **12 avril 2024** après-midi et sera présidée par le Professeur Jean-Michel Marmayou. Elle aura pour thème : « ***Sport et droit international économique*** ».

Nous espérons vous voir nombreux à répondre à cet appel.

En espérant que vous prendrez plaisir à lire cette lettre et en vous souhaitant à toutes et à tous une très belle nouvelle année,

Le Bureau des Jeunes Chercheurs

SOMMAIRE

NOUVELLES EN VRAC.....	3
APPELS A COMMUNICATION, OFFRES D'EMPLOI... ..	4
DEMI-JOURNEES DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS DE LA SFDI 2024	5
JURISPRUDENCES INTERNATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL	11
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.....	11
JURISPRUDENCES RELATIVES AU DROIT DES INVESTISSEMENTS.....	13
<i>CIRDI</i>	13
<i>Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA</i>	15
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER.....	16
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	16
JURISPRUDENCES DES COURS REGIONALES DES DROITS DE L'HOMME.....	17
<i>Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme</i>	17
<i>Cour africaine des droits de l'homme et des peuples</i>	21
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	21
<i>Cour européenne des droits de l'Homme</i>	21
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE	22
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	22
JURISPRUDENCES NATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL	23
JURISPRUDENCES RELATIVES AU DROIT D'ASILE	23
<i>Cour Nationale du Droit d'Asile</i>	23
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	23
ACTIVITES DES ORGANES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES.....	24
ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES.....	24
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	24
CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES	24
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	24
COMITE DU CONSEIL DE SECURITE FAISANT SUITE AUX RESOLUTIONS 1267 (1999), 1989 (2011) ET 2253 (2015) CONCERNANT L'EIIL (DAECH), AL-QAIDA ET LES PERSONNES, GROUPES, ENTREPRISES ET ENTITES QUI LEUR SONT ASSOCIES.....	24
PUBLICATIONS DES BLOGS EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL.....	25
BLOGS DE LANGUE FRANÇAISE	25
BLOGS DE LANGUE ANGLAISE.....	26
BLOGS DE LANGUE ESPAGNOLE	40
A PARAITRE DANS LA PROCHAINE LETTRE.	40
BLOGS DE LANGUE ITALIENNE	40

NOUVELLES EN VRAC...

- ❖ Une conférence sur le thème de « **La confiscation des avoirs criminels russes, regards croisés (droit international européen, français et italien)** » organisée par l'**Université Toulouse 1 Capitole**, le 1er février. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ L'**Université Panthéon-Assas** organise une table ronde sur le thème « **traduction et droit comparé** » le 1er février 2024. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Les Journées de « **la Justice pénale internationale** » sont organisées par le **CRDH** à Paris et en ligne, les 1er et 2 février 2024. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Une conférence autour de l'ouvrage « **Peut-on juger Poutine ?** » de **Mathilde Philip-Gay** est organisée par l'**École de droit de Clermont-Ferrand**, le 2 février 2024. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Une conférence d'actualité sur le thème « **Actualité internationale de l'environnement** » est organisée à l'**Université de Montpellier** et en ligne, le 3 février 2024. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ L'**Université de Paris Nanterre** organise un colloque sur le thème de « **La conquête de l'espace par le droit** » le 6 février 2024. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Un colloque sur le thème des **droits de l'homme** est organisé par le **CRDH** à l'**Université Panthéon-Assas** et en ligne, les 8 et 9 février. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Au **Collège de France**, un cycle de conférences de la Professeure Besson se tiendra sur le thème « **Le droit international de la science** » les 22 et 29 février ainsi que les 7, 14, 21 et 28 mars. Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#).

APPELS A COMMUNICATION, OFFRES D'EMPLOI...

- ❖ La **Revue Nomopolis** lance un appel à contributions sur le thème « **Les mauvais perdants en démocratie : refus de la défaite et crises post-électorales** ». La date limite est fixée au 1er février 2024. Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Un appel à communications est lancé pour le **Colloque de l'Institut des Amériques (droit comparé)**, sur le thème des « **Illégalismes lointains et contemporains. Vers de nouveaux droits fonciers, environnementaux et linguistiques. (Bolivie, Argentine, Paraguay XIX-XXIe siècle)** » qui aura lieu à Paris les 27-29 mars 2024. La date limite pour envoyer une proposition est fixée au 5 février 2024. Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Un appel à contributions est lancé pour le 11ème colloque des doctorants et jeunes docteurs de l'École doctorale 101, sur le thème de « **La reconnaissance** », qui aura lieu à l'**Université de Strasbourg** le 28 juin 2024. La date limite pour envoyer une proposition de communication est fixée au 19 février 2024. Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur [ce lien](#).
- ❖ Les **rencontres de l'ICON-S France** porteront sur le thème « **Crises et Défis du droit public** » et auront lieu à l'**Université Paris Nanterre** le 5 juillet 2024. Un appel à contributions est ouvert jusqu'au 28 février 2024. Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur [ce lien](#).

DEMI-JOURNEES DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS DE LA SFDI 2024

APPEL A CONTRIBUTIONS

Dans le cadre du colloque annuel de la SFDI 2024 (les 30 et 31 mai 2024),
organisé par l'Université Paris Nanterre (dir. : Professeurs Mathias Forteau et Franck Latty)
qui aura pour thème :

« **Sport et droit international** »

Le Réseau des jeunes chercheurs de la SFDI co-organise trois demi-journées ouvertes aux jeunes chercheurs et chercheuses, pour venir échanger et débattre sous la modération d'un enseignant-chercheur de droit international spécialiste des thèmes en lien avec le colloque annuel.

La première demi-journée, par ordre chronologique, organisée par le Laboratoire de droit du sport/CREDIMI de l'Université de Bourgogne, se déroulera à Dijon, le **4 mars 2024** après-midi et sera présidée par M^{me} Hélène Tourard. Elle aura pour thème :

« **Sport et droit international des droits humains** »

La deuxième demi-journée, organisée par le Centre de droit et d'économie du sport de l'Université de Limoges, se déroulera à Limoges, le **25 mars 2024** après-midi et sera présidée par le Professeur Charles Dudognon. Elle aura pour thème :

« **Sport et droit international social** »

La troisième demi-journée, organisée par le Centre de droit du sport d'Aix-Marseille Université, se déroulera à Aix-en-Provence le **12 avril 2024** après-midi et sera présidée par le Professeur Jean-Michel Marmayou. Elle aura pour thème :

« **Sport et droit international économique** »

Les contributeurs et contributrices sélectionné-es présenteront leur contribution à l'oral lors de la demi-journée et participeront au débat qui suivra. À l'issue de chacune de ces demi-journées, **deux participant-es seront sélectionné-es par le président ou la présidente pour présenter leur contribution lors du colloque annuel de la SFDI**, organisé par l'Université Paris Nanterre les 30-31 mai 2024. Leur contribution sera alors publiée dans les actes du colloque de la SFDI, aux Éditions A. Pedone.

Présentation générale :

A l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la SFDI dédie son colloque annuel à une réflexion transversale sur le thème « Sport et droit international ». L'étude du sport au prisme du droit international – entendu ici au sens large – n'est pas courante dans la doctrine francophone car celle-ci, sauf rares exceptions, étudie le droit du sport selon une vision essentiellement interniste, qu'elle soit privée ou publique. Pourtant, le droit international n'est pas indifférent au sport dont certaines normes l'irriguent directement ou indirectement.

Le mouvement sportif se caractérise par sa régulation transnationale d'origine essentiellement privée, issue du Comité international olympique, des fédérations internationales sportives et de la mise en place de mécanismes autonomes de règlement des différends tels que le Tribunal arbitral du sport. Cette *lex sportiva* déroute parfois les juristes internationalistes, notamment publicistes, puisqu'elle bouscule l'approche stato-centrée du droit international en privilégiant des mécanismes d'autorégulation.

La régulation interétatique n'est néanmoins pas inexistante en la matière. A titre d'exemple, les scandales de dopage ont mis en évidence la nécessité d'une régulation harmonieuse dans ce domaine. Quelques textes normatifs ont alors fait surface. L'UNESCO, organe spécialisé de l'ONU dont est issue la Convention internationale contre le dopage dans le sport qui renvoie au Code mondial antidopage (fruit de l'Agence Mondiale Antidopage), invite les États à une coopération en la matière. Certains États ont cependant fait le choix d'une régulation interne à portée extraterritoriale, à l'instar des États-Unis qui ont adopté en 2020 le *Rodchenkov Act*. Cette loi permet à la justice américaine de poursuivre certaines infractions en lien avec le dopage mettant en cause des intérêts américains, même si elles ont été commises à l'étranger par des ressortissants étrangers. Il apparaît alors que la régulation juridique du sport peut rencontrer, bousculer ou encore s'opposer aux principes du droit international et que la diversité d'acteurs, de l'État à l'individu, en passant par des entités mixtes ou hybrides, influence l'évolution du droit du sport et reflète la multiplicité des cadres normatifs pouvant s'en saisir, ainsi que leur articulation.

Dès lors, bien qu'il se présente sous des traits autonomes, souvent désignés par l'expression de *lex sportiva*, le droit du sport ne peut se départir du droit international, notamment lorsqu'il régule les droits des personnes privées, lesquelles possèdent des droits fondamentaux. La cohérence des droits et des devoirs consacrés dans des normes distinctes doit faire l'objet d'une recherche d'équilibre entre l'effectivité des objectifs du droit sportif et le respect des droits internationalement consacrés. L'imbrication des différents acteurs dans la régulation de la pratique sportive montre que le droit du sport est une matière en évolution dont les contours et relations restent à déterminer.

À l'aune de ces propos, un constat s'impose : les questionnements juridiques relatifs au droit du sport sont loin d'être taris et appellent à la réalisation de diverses études permettant d'en approfondir la connaissance contemporaine. Les demi-journées des jeunes chercheurs interrogeront à cet effet les relations entre le sport et trois domaines importants du droit international : le droit international économique, le droit international des droits humains et le droit international social.



Premier thème :
« Sport et droit international des droits humains »



Demi-journée organisée par le CREDIMI de l'Université de Bourgogne, présidée par Hélène Tourard, Maîtresse de conférences HDR de droit public à l'Université de Bourgogne

Site MSH de Dijon, le 4 mars 2024

La pratique du sport impose nécessairement des questionnements relatifs à son articulation avec les droits humains. La densification des normes de protection de la personne humaine et la multiplication des instruments juridictionnels ou quasi-juridictionnels surveillant leur application ont pour conséquence que la réglementation de la pratique sportive est scrutée avec de plus en plus d'attention. Plusieurs problématiques surgissent à cet égard. Elles concernent notamment l'articulation du droit international du sport avec le respect du droit international des droits humains en tant que branche spécifique du droit international. Le thème contribue également au questionnement sur la constitutionnalisation internationale des droits humains et permet de s'interroger sur la vulnérabilité de certaines catégories d'individus (enfants, réfugiés, minorités sexuelles, etc.) dans la pratique sportive.

Le thème de cette demi-journée inclut l'ensemble des droits humains y compris ceux inscrits dans les conventions internationales ou régionales (les conventions américaine et européenne des droits de l'Homme et la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, etc.), ainsi que les mécanismes juridictionnels y attendant et pouvant proposer des raisonnements spécifiques dans l'application des normes dont ils sont en charge vis-à-vis de la pratique sportive. Les droits humains doivent être entendus au sens large, incluant ainsi les droits ayant une dimension collective comme le droit à un environnement sain, la liberté d'expression ou le droit des minorités. Les contributions peuvent porter sur une étude transversale de la protection ou de l'effectivité des droits mais aussi sur une étude de droit comparé ou être exclusivement centrées sur la portée d'une seule convention.

Les contributions devront avoir un lien avec au moins l'un des thèmes suivants et le sport :

- Arbitrage et droits fondamentaux
- Droits et libertés fondamentaux (internationalement consacrés (spécifiques ou thématiques)
- Standards de protection de l'individu
- Effectivité des droits humains
- Droit comparé entre juridictions des droits de l'homme

Exemples de sujets qui peuvent être proposés :

- La Cour européenne des droits de l'homme, cour suprême du sport ?
- Le sport dans le système interaméricain/africain de protection des droits humains
- Les droits humains dans la jurisprudence arbitrale sportive
- Sport et genre
- Le régime mondial antidopage au regard du droit international des droits de l'homme
- Le principe de non-discrimination fondée sur la nationalité
- Sport et droit à un environnement sain
- Le port de signes religieux à l'occasion des compétitions internationales
- Les « Principes Ruggie » dans le domaine du sport
- Le rôle des Points de contact nationaux de l'OCDE

A noter : deux communications sont d'ores et déjà réservées lors du colloque annuel des 30-31 mai 2024 sur les thèmes suivants : « L'application horizontale au sport du droit international des droits de l'homme » et « L'approche des droits humains par le CIO ». Il est déconseillé aux jeunes chercheurs et chercheuses de proposer des contributions sur ces sujets.

*Demi-journée organisée par le Centre de droit et d'économie du sport de l'Université de Limoges,
présidée par Charles Dudognon, Professeur de droit public à l'Université de Limoges*

Site de Limoges, le 25 mars 2024

La dimension sociale du sport doit être prise en compte. En effet, les sportifs, les pratiquants, les licenciés, sont tous *in fine* des individus qui possèdent des droits en leur nom propre mais aussi, le cas échéant, au nom de leur fonction. Le sport a cela de particulier qu'il est pour beaucoup un loisir, mais qu'il est pour certains une activité professionnelle. Bien que le droit social et le droit du travail présentent une forte dimension interniste, le droit international – entendu en son sens large – vient lui aussi protéger les sportifs employés. Le droit international social, entendu largement, ne se limite pas aux questions de travail et de sécurité sociale : à l'instar de la Charte sociale européenne révisée (1996), il couvre des domaines tels que la santé, les services sociaux, le logement, la culture etc. (en ce sens, v. J.-M. Thouvenin, A. Trebilcock (dir.), *Droit international social*, CEDIN, Bruxelles, Bruylant, 2013, pp.26-27). A cet égard, l'UNESCO joue un rôle moteur dans la conception sociale du droit du sport en promouvant les valeurs sportives auprès des États, tout en proposant un encadrement de la pratique, et ce malgré la difficulté liée à la diversité des sujets qui répondent à des mécanismes de responsabilité distincts.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il semble nécessaire de mettre la dimension sociale du droit du sport en lumière et d'envisager les droits et obligations qui pèsent sur chacun des acteurs du monde sportif. La dimension sociale du droit du sport fait face à un défi de taille, celui de transcrire des valeurs qui font société en cadre normatif. La discipline étant très large, l'appel à contributions se veut le plus ouvert possible, les thèmes proposés n'étant qu'indicatifs.

Les contributions devront avoir un lien avec au moins l'un des thèmes suivants et le sport :

- Droit social (au plan international (public ou privé) et/ou européen)
- Droits humains en relation avec le domaine social
- Droit international du travail
- Droit international de la santé

Exemples de sujets qui peuvent être proposés :

- La protection sociale, juridique et économique des sportifs mineurs
- La réalisation à travers le sport des droits des personnes en situation de handicap
- Les droits des travailleurs sportifs migrants
- La place du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels dans le domaine sportif
- Approche internationale des droits syndicaux dans le sport
- Le droit à la protection de la santé dans le domaine du sport
- Culture et sport : approche internationale
- Durabilité et Jeux olympiques et paralympiques
- Droit au logement v. organisation de compétitions sportives internationales
- Les rôles respectifs de l'UNESCO et de l'OMS en matière de sport
- Le rôle de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport
- La négociation collective dans le sport sous une perspective internationale

A noter : deux communications sont d'ores et déjà réservées lors du colloque annuel des 30-31 mai 2024 sur les thèmes suivants : « Le droit au sport » et « Les droits des sportifs en tant que travailleurs ». Il est déconseillé aux jeunes chercheurs et chercheuses de proposer des contributions sur ces sujets.

*Demi-journée organisée par le Centre de droit du sport d'Aix-Marseille Université,
présidée par Jean-Michel Marmayou, Professeur de droit privé à Aix-Marseille Université
Site d'Aix-en-Provence, 12 avril 2024*

La dimension marchande et économique du sport est impossible à ignorer. Le sport est une activité professionnelle pour nombre de sportifs. Il nécessite des équipements qui représentent autant de marchés pour les fabricants. C'est un vecteur de notoriété et de publicité pour les entreprises de tous secteurs, un espace attractif pour les investissements financiers car il entraîne de la création de valeur. Loin de pouvoir vivre en marge des principes essentiels du droit des affaires, il doit donc composer avec toutes les branches du droit économique. Et dans la mesure où le sport se déploie par-delà les frontières, il doit admettre, soutenir, voire profiter de l'application du droit international économique. Les points de rencontre sont ainsi nombreux entre le phénomène sportif et le droit international économique à vocation mondiale comme à vocation plus régionale comme le droit de l'UE, celui d'OHADA ou celui de l'ASEAN.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il est plus qu'utile d'étudier ces points de rencontre pour mettre en lumière la manière dont le sport est affecté par l'application du droit international économique et, corrélativement, déterminer comment ce dernier se transforme, renouvelle ses concepts ou tempère ses principes essentiels au contact du sport. La discipline étant très large, l'appel à contributions se veut le plus ouvert possible, les thèmes proposés n'étant qu'indicatifs.

Les contributions devront avoir un lien avec au moins l'un des thèmes suivants et le sport :

- Droit international des investissements
- Droit du commerce international
- Droit international de la propriété intellectuelle (WIPO-OMPI)
- Droit international fiscal
- Droit monétaire
- Droit de l'UE : libertés de circulation (des capitaux, des marchandises, des services, des travailleurs)
- Droit de l'UE : liberté de la concurrence (droit des concentrations, ententes, abus de domination)

Exemples de sujets qui peuvent être proposés :

- Le champ d'application territorial des droits accordés aux organisateurs sportifs
- Le test *Wouters* dans le sport
- La portée normative de l'article 165 TFUE
- L'organisateur d'une grande compétition sportive internationale peut-il « frapper » sa cryptomonnaie ?
- Les stratégies d'évitement du droit économique international par les organisations sportives mondiales
- Le marché (concurrentiel ?) de la justice sportive internationale privée
- La monétisation des metaverses liés au sport
- Le sport peut-il être un service d'intérêt général à dimension internationale ?
- Conformité aux principes essentiels du droit international économique : compliance ou contrôle *a posteriori* ?
- La coordination des impératifs environnementaux, économiques et sportifs est-elle possible ?
- Approche fiscale des JOP de Paris 2024

A noter : deux communications sont d'ores et déjà réservées lors du colloque annuel des 30-31 mai 2024, sur les thèmes suivants : Le droit de l'UE devant le TAS ; Le droit international de la propriété intellectuelle en matière sportive. Il est déconseillé aux jeunes chercheurs de proposer des contributions sur ces sujets.

Informations pratiques :

Les propositions de contributions sont à envoyer au plus tard le **15 février 2024** à l'adresse : jeunes.chercheurs@sfdi.org

Les propositions de contributions ne devront pas excéder deux pages maximum (Times New Roman, 12, interligne 1,15), elles doivent obligatoirement être envoyées au format Word (.doc ou .docx) et être accompagnées d'un CV (la sélection est anonymisée). Les candidats et candidates doivent indiquer (dans le CV ou dans l'en-tête de leur contribution) leurs qualités et fonctions, ainsi que leur université ou institution de recherche de rattachement de l'année en cours.

Il est possible de soumettre deux propositions de contribution ou d'indiquer en cas de doute les deux demi-journées pour lesquelles vous pensez que votre contribution peut être pertinente, mais une seule participation sera possible. Les propositions doivent être rédigées nécessairement en langue française.

L'appel à contributions est limité aux jeunes chercheurs et chercheuses, entendu comme les personnes préparant un doctorat en droit ou dans une autre discipline pertinente au regard du sujet, ainsi que les docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de trois ans et n'ayant pas encore obtenu un emploi de Maître de conférences ou de Professeur (la qualification aux fonctions de Maître de conférences ou la candidature au concours d'agrégation ne sont pas un obstacle à la candidature).

La sélection des contributions sera effectuée par le Président de chacune des demi-journées, mais la communication avec les candidats et candidates sera assurée par le Bureau des jeunes chercheurs. Aussi les personnes retenues seront informées par courriel par ce Bureau. Les deux jeunes chercheurs ou chercheuses par demi-journée sélectionné-es pour participer au colloque de la SFDI les 30-31 mai 2024 verront leur communication publiée dans les actes du colloque, aux Éditions A. Pedone.

A l'issue des demi-journées, les contributions écrites des autres participant-es devront être soumises aux Présidents des demi-journées selon un calendrier qui leur sera transmis. Une publication de ces communications dans une revue ou un ouvrage collectif dédié est envisagée. *A minima*, elles seront mises en ligne sur le site de la SFDI.

En espérant vous lire !

Le Bureau des Jeunes Chercheurs

Mathilde Desurmont – Juliette Hodayé – Apolline Marichez

JURISPRUDENCES INTERNATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL

Cour internationale de Justice

Avec la contribution de Mathilde Desurmont, Doctorante à l'Université de Strasbourg (pour les communiqués, ordonnances, mesures conservatoires et exceptions préliminaires) et de Suzy Malbeaux, Doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (pour les arrêts de fond et de réparation et les avis consultatifs)

La Cour a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires, a reçu une demande d'intervention et une requête introductive d'instance.

1 décembre [Ordonnance](#) : La Cour a prononcé deux mesures conservatoires dans le cadre de *l'affaire de la Sentence arbitrale du 3 octobre 1899* opposant le Guyana à la République bolivarienne du Venezuela. À l'unanimité la Cour a ordonné qu'en l'attente de la décision définitive le Venezuela doit s'abstenir d'entreprendre toute action qui modifierait la situation prévalant dans le territoire en litige et que les deux parties doivent s'abstenir de tout acte qui risquerait d'aggraver ou d'étendre le différend.

11 décembre [Communiqué de presse](#) : La République du Guatemala demande l'autorisation d'intervenir en vertu de l'article 62 du Statut de la Cour dans le cadre de l'affaire relative à *la souveraineté sur les cayes de Sapodilla* opposant le Belize au Honduras. Dans la requête introductive d'instance le Belize demande à la Cour de dire et de juger que le Belize a la souveraineté sur les cayes de Sapodilla. Le Guatemala soutient qu'il possède un intérêt d'ordre juridique à agir dans l'instance car une affaire l'opposant au Belize devant la Cour, dont le jugement est actuellement pendant, porte également sur la souveraineté des cayes de Sapodilla.

15 décembre [Ordonnance](#) : Dans le cadre de la procédure consultative relative aux Obligations des États en matière de changement climatique, la Cour a prolongé jusqu'au 22 mars 2024 le délai dans lequel les exposés écrits sur les questions soumises à la Cour pourront être présentés. Cette prolongation fait suite à la demande soumise par le Groupe Fer de lance mélanésien, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la Communauté du Pacifique, la République de Kiribati, l'Union africaine et la République de Nauru.

20 décembre [Communiqué de presse](#) : La Cour a autorisé le Forum des îles du Pacifique et l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) à participer à la procédure consultative sur les Obligations des États en matière de changement climatique en vertu de l'article 66 du Statut de la Cour.

29 décembre [Requête introductive d'instance](#) : l'Afrique du Sud a déposé devant la Cour une requête introductive d'instance contre l'État d'Israël au sujet de supposés manquements par cet État aux obligations qui lui incombent au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (la « convention contre le génocide ») en ce qui concerne les Palestiniens dans la bande de Gaza.

L'Afrique du Sud affirme que « les actes et omissions d'Israël revêtent un caractère génocidaire, car ils s'accompagnent de l'intention spécifique requise ... de détruire les Palestiniens de Gaza en tant que partie du groupe national, racial et ethnique plus large des Palestiniens » et que, « par son comportement — par l'intermédiaire de ses organes et agents et d'autres personnes et entités agissant sur ses instructions ou sous sa direction, son contrôle ou son influence — à l'égard des Palestiniens de Gaza, Israël manque aux obligations qui lui incombent au titre de la convention contre le génocide ».

De plus, l'Afrique du Sud avance également que « Israël, en particulier depuis le 7 octobre 2023, manque à son obligation de prévenir le génocide, ainsi qu'à son obligation de punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide », et « s'est livré, se livre et risque de continuer à se livrer à des actes de génocide contre le peuple palestinien à Gaza ».

La requête contient également une demande en indication de mesures conservatoires priant la Cour d'indiquer les mesures permettant la « protection contre un nouveau préjudice grave et irréparable aux droits que le peuple palestinien tient de la convention contre le génocide », et de « faire en sorte qu'Israël respecte les obligations que lui fait la convention de ne pas commettre de génocide, et de prévenir et de punir le génocide ».

La Cour a fixé les débats oraux de ces mesures conservatoires au 11 janvier 2024.

Jurisprudences relatives au droit des investissements

CIRDI

Avec la contribution de Ruxandra Gologan

Korea National Oil Corporation, KNOC Nigerian West Oil Company Limited, and KNOC Nigerian East Oil Company Limited v. Federal Republic of Nigeria, [ICSID Case No. ARB/23/19](#)

- [Procedural Order No. 1](#), November 7, 2023 (disponible en anglais)

Abdallah Andraous v. Kingdom of the Netherlands, [ICSID Case No. UNCT/23/3](#)

- [Amended Notice of Arbitration](#), February 7, 2023 (disponible en anglais)

Westmoreland Coal Company v. Canada, [ICSID Case No. UNCT/23/2](#)

- [Respondent's Reply on Jurisdiction](#), December 13, 2023 (disponible en anglais)

Coropi Holdings Limited, Kalemegdan Investments Limited and Erinn Bernard Broshko v. Republic of Serbia, [ICSID Case No. ARB/22/14](#)

- [Procedural Order No. 5](#), December 8, 2023 (disponible en anglais)

José Alejandro Hernández Contreras v. Republic of Costa Rica, [ICSID Case No. ARB\(AF\)/22/5](#)

- [Updated Procedural Calendar](#), January 22, 2024 (disponible en espagnol)

TC Energy Corporation and TransCanada Pipelines Limited v. United States of America, [ICSID Case No. ARB/21/63](#)

- [Procedural Order No. 3](#), November 6, 2023 (disponible en anglais)
- [Procedural Order No. 4](#), December 11, 2023 (disponible en anglais)
- [Privilege Expert's Report](#), January 18, 2024 (disponible en anglais)
- [Respondent's Reply on its Preliminary Objection](#), December 27, 2023 (disponible en anglais)

Interconexión Eléctrica S.A. E.S.P. v. Republic of Chile, [ICSID Case No. ARB/21/27](#)

- [Hearing Transcripts](#) – Days 1-5, June 19-24, 2023 (disponibles en espagnol)

Riverside Coffee, LLC v. Republic of Nicaragua, [ICSID Case No. ARB/21/16](#)

- [Respondent's Request for Security for Costs](#), October 3, 2023 (disponible en anglais)
- [Claimant's Reply Memorial](#), November 3, 2023 (disponible en anglais)
- [Claimant's Response](#) to Respondent's Request for Security for Costs, November 10, 2023 (disponible en anglais)
- [Respondent's Reply](#) Comment on the Request for Security for Costs, November 17, 2023 (disponible en anglais)

- [Claimant's Rejoinder](#) Comment on the Request for Security for Costs, November 24, 2023 (disponible en anglais)
- [Procedural order No. 7](#), December 20, 2023 (disponible en anglais)

First Majestic Silver Corp. v. United Mexican States, [ICSID Case No. ARB/21/14](#)

- [Decision on Respondent's Preliminary Objection to Jurisdiction](#), December 20, 2023 (disponible en anglais)

Optima Ventures LLC, Optima 7171 LLC and Optima 55 Public Square LLC v. United States of America, [ICSID Case No. ARB/21/11](#)

- [Decision on the Respondent's Preliminary Objections under Arbitration Rule 41\(5\)](#), January 19, 2024 (disponible en anglais)

Peteris Pildegovics and SIA North Star v. Kingdom of Norway, [ICSID Case No. ARB/20/11](#)

- [Award of the Tribunal](#), December 22, 2023 (disponible en anglais)
- [Parties' Submissions](#)

Latam Hydro LLC and CH Mamacochoa S.R.L. v. Republic of Peru, [ICSID Case No. ARB/19/28](#)

- Award and Dissenting Opinion, December 20, 2023 (disponible en [anglais](#) et [espagnol](#))

Legacy Vulcan, LLC v. United Mexican States, [ICSID Case No. ARB/19/1](#)

- [Claimant's Post-Hearing Brief](#), October 27, 2023 (disponible en anglais)
- [Respondent's Post-Hearing Brief](#), October 27, 2023 (disponible en espagnol)

LSF-KEB Holdings SCA and others v. Republic of Korea, [ICSID Case No. ARB/12/37](#)

- [Decision on Stay of Enforcement](#), December 15, 2023 (disponible en anglais)

Décisions anciennes publiées récemment

Scholz Holding GmbH v. Kingdom of Morocco, [ICSID Case No. ARB/19/2](#)

- [Award of the Tribunal](#), August 1, 2022 (disponible en français)

Cementos La Union S.A. and Aridos Jativa S.L.U v. Arab Republic of Egypt, [ICSID Case No. ARB/13/29](#)

- [Decision on Annulment](#), July 31, 2023 (disponible en anglais)
- [Award and Separate Opinion](#), October 30, 2020 (disponible en anglais)

Highbury International AVV and Ramstein Trading Inc. v. Bolivarian Republic of Venezuela, [ICSID Case No. ARB/11/1](#)

- [Decision on Annulment](#), September 9, 2019 (disponible en espagnol)

Cambodia Power Company v. Kingdom of Cambodia, [ICSID Case No. ARB/09/18](#)

- [Excerpts of the Award](#), April 22, 2013 (disponible en anglais)

Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA

Avec la contribution de Natalia Gaucher-Mbodji, doctorante à l'Université d'Aix-Marseille et Mohamadou

Fallou Mbodji, docteur en droit, Of Counsel, Alexander & Partners

Note : L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), instituée le 17 octobre 1993 par le Traité de Port-Louis, regroupe aujourd'hui 17 États africains. Son objectif est de rationaliser le droit des affaires afin de garantir la sécurité juridique des investissements en Afrique, mais aussi d'offrir une sécurité judiciaire.

Cette chronique de jurisprudence s'adapte au rythme de la publication des arrêts dans le Recueil de jurisprudence de la CCJA, disponible à l'achat sur le site de son éditeur. La Cour a récemment publié l'ensemble de sa jurisprudence de l'année 2021. Nous présentons ce mois-ci les arrêts intéressants rendus en matière de compétence entre janvier et mai 2021.

COMPÉTENCE – Compétence de la CCJA

Compétence de la CCJA – Art. 13 et 14 du Traité relatif à l'OHADA – Acte de commerce – article 3 de l'Acte uniforme relatif au droit commercial général (AUDCG) Pourvoi non fondé sur un acte uniforme de l'OHADA – Compétence (non).

1^{ère} espèce : CCJA, arrêt n° 070/2021 du 8 avril 2021 Banque Commerciale du Sahel (BCS SA) c. Entreprise Oumar Konare

Compétence *ratione materiae* de la CCJA (non) – Art. 13 et 14 du Traité relatif à l'OHADA – Acte de commerce – Opérations de banque - Pourvoi non fondé sur un acte uniforme de l'OHADA.

En l'espèce, le litige est né de l'exécution de marchés de construction au Mali. A cet effet l'entreprise EOK avait bénéficié de concours de la Banque BCS SA pour le paiement desquels ont été ouverts deux comptes courants dans les livres de ladite banque. A la suite de la clôture de ces comptes, estimant avoir remboursé plus, l'entreprise EOK assigna en référé la BCS SA devant les juridictions maliennes de première instance, puis en pourvoi, devant la Cour Suprême du Mali qui lui donna gain de cause. La Banque BCS SA se pourvoit devant la CCJA, au motif que le contrat entre les parties est un acte de commerce en vertu de l'article 3 de l'AUDCG. La CCJA rejette en se déclarant incompétente. Pour la haute

juridiction, « *il ne suffit pas que les parties litigantes aient le statut de commerçant ou de société commerciale et qu'elles aient réalisé des actes de commerce, pour que tous leurs différends relèvent de la compétence de la CCJA* ». La CCJA ajoute : « *Qu'au sens de l'article 14 du Traité précité, au-delà de la commercialité des actes et de la qualité de commerçant des acteurs, la compétence de la CCJA est appréciée au regard de la nature de l'affaire, celle-ci devant soulever des questions relatives à l'application des Actes uniformes et des règlements prévus au Traité* ». Or, en l'espèce, selon toujours les motifs de la juridiction communautaire, le demandeur a fondé son moyen « *exclusivement sur la restitution de fonds trop perçus* », lequel moyen ne fait pas l'objet d'un AU.

2^{ème} espèce : CCJA, n° 016/2021 du 28 janvier 202 Port Autonome Douala de SA c. les sociétés APM Terminals B.V et Bolloré SA.

Compétence de la CCJA (oui) – Art. 13 et 14 du Traité relatif à l'OHADA – résolution d'un conseil d'administration – régie provisoire - Pourvoi fondé sur un acte uniforme de l'OHADA.

Dans cette affaire, les deux sociétés concessionnaires du Port Autonome de Douala (PAD) ont été, à l'expiration de la concession, disqualifiées d'un nouvel appel public international à manifestation d'intérêt (APIMI). La disqualification ayant été annulée par une juridiction administrative, le PAD a toutefois décidé, par une résolution de son conseil d'administration, de mettre le Port en régie provisoire d'exploitation, décision que les concessionnaires sortants attaquèrent et réussirent à faire suspendre ses effets. Le PAD se pourvoit devant la CCJA. En défense, les deux sociétés soulevèrent l'incompétence *ratione materiae* de cette dernière à connaître du litige relatif à la suspension des effets de la régie provisoire au motif que ledit litige ne soulevait aucune question relative à l'application d'un AU. La CCJA les déboutèrent, considérant que l'acte de mise en régie - une résolution du conseil d'administration du PAD - a été pris par la société commerciale dans l'exercice de son activité.

Tribunal International du Droit de la Mer

Avec la contribution de Charlotte Collard, doctorante à l'Université de Paris I

A paraître dans la prochaine lettre.

Jurisprudences des cours régionales des droits de l'Homme

Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme

Avec la contribution de Camille Michel, doctorante à l'Université d'Orléans

Tabares Toro y otros c. Colombie. Décision sur le fond, les réparations et les frais de justice. 23 mai 2023. Série C n°491 [disponible uniquement en espagnol] : [Disparition forcée - Garanties judiciaires - Protection judiciaire - Droit à la vérité - Protection de l'honneur - Protection de la famille - Droits de l'enfant]

Le 23 mai 2003, la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme a reconnu la responsabilité internationale de la Colombie concernant la disparition forcée du soldat Óscar Iván Tabares Toro, et également concernant la violation des droits aux garanties judiciaires et à la protection judiciaire contre M. Tabares Toro et sa famille, la violation du droit à la vérité, à l'intégrité personnelle, à la protection de l'honneur, à la protection de la famille et des droits de l'enfant contre les membres de sa famille.

La Cour a rappelé dans cette affaire les trois éléments constitutifs de la disparition forcée : a) la privation de liberté ; b) l'intervention directe ou l'acquiescement d'agents de l'État ; et c) le refus de reconnaître la détention et de révéler le sort réservé à la personne concernée ou l'endroit où elle se trouve.

La violation du droit à la vérité en relation avec le droit d'accès à l'information - dont la violation était alléguée par les représentants - a été examinée. La Cour a ainsi rappelé que, dans le contexte de disparition forcée, le droit d'accès à l'information requiert la participation active de toutes les autorités impliquées, et qu'il ne suffit pas que des informations soient fournies ou prétendues inexistantes pour garantir le droit d'accès à l'information, mais que des efforts doivent être déployés pour établir le lieu où se trouve la victime et informer ses proches et la société dans son ensemble.

Concernant l'atteinte à l'intégrité personnelle de la famille d'Óscar Iván Tabares Toro, du fait de la disparition forcée de M. Tabares Toro, la Cour a rappelé que les États parties à la Convention américaine des droits de l'homme ont l'obligation de prendre des mesures pour reconnaître et garantir le travail des femmes cherchant des disparus dans la prévention et l'investigation des disparitions forcées. Leur

recherche doit être effectuée sans obstacle, intimidation ou menace, en assurant leur intégrité personnelle et leurs droits à la participation politique reconnus dans la Convention.

La Cour a ordonné à la Colombie de notamment poursuivre l'enquête et la procédure pénale en cours concernant la disparition forcée de M. Óscar Iván Tabares Toro (i) et de réaliser un documentaire sur la disparition forcée de M. Óscar Iván Tabares Toro et de l'impact de cette dernière sur sa famille (v).

Núñez Naranjo y otros c. Équateur. Décision sur le fond, les réparations et les frais de justice. 23 mai 2023. Série C N° 492 [Disponible uniquement en espagnol] : [Disparition forcée - Garanties judiciaires - Protection judiciaire - Droit à la vérité - Intégrité personnelle]

Le 23 mai 2023, la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme a reconnu la responsabilité internationale de l'Équateur pour la disparition forcée de Fredy Núñez Naranjo, et également concernant la violation des droits aux garanties judiciaires et à la protection judiciaire contre M. Tabares Toro et sa famille, en raison de l'absence de recherche, d'enquête et de sanctions immédiates des responsables.

Fredy Núñez Naranjo a été arrêté et conduit à un poste de police en raison de son implication dans une querelle contre M. OM. Environ une heure après son arrestation, un groupe d'environ 400 personnes est arrivé au lieu de détention, a libéré OM et a pris en otage Fredy Núñez Naranjo, sa mère - Gregoria Naranjo - et sa sœur - Marcia Núñez Naranjo. À la suite de cette séquestration, la mère et la sœur de Fredy Núñez Naranjo ont été libérées. Ce dernier a été embarqué dans un véhicule vers une destination inconnue.

L'analyse des trois éléments constitutifs de la disparition forcée (a) la privation de liberté ; b) l'intervention directe ou l'acquiescement d'agents de l'État ; et c) le refus de reconnaître la détention et de révéler le sort réservé à la personne concernée ou l'endroit où elle se trouve) peut se révéler insuffisante lorsque la disparition touche des personnes à l'égard desquelles l'État a une position particulière de garant, comme dans le cas des personnes privées de liberté. Dans ce cas, il est possible d'établir la disparition forcée même en l'absence de preuves de la participation directe ou d'autres formes d'acquiescement d'agents de l'État. Or, selon la défense de l'Équateur, la séquestration de Fredy Núñez Naranjo relevait d'un cas de force majeure, l'apparition surprise d'environ 400 personnes devant

le commissariat de police ayant mis l'État dans l'impossibilité de s'opposer à l'enlèvement de la victime présumée. Selon la Cour, la force majeure impose à la partie qui l'invoque la charge de démontrer le caractère imprévisible, irrésistible et incontrôlable des circonstances qualifiées de constitutives de la force majeure, et que ces circonstances ont mis la partie qui l'invoque dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations.

Ainsi, la Cour rappelle l'affaire *Isaza Uribe et autres. c. Colombie*. La disparition forcée alléguée s'est produite alors que la victime alléguée était privée de liberté dans un établissement de l'État, l'Équateur se trouvait dans une position spéciale de garant à l'égard de celle-ci.

Concernant le droit à l'intégrité personnelle, la Cour rappelle que, dans les cas de disparition forcée, l'incertitude quant au lieu où se trouvent les êtres chers est l'une des principales sources de souffrance mentale et morale des proches des victimes disparues. En ce sens, en appliquant une présomption réfragable, il est approprié de présumer la violation du droit à l'intégrité personnelle des membres de la famille tels que les mères et les pères, les filles et les fils, les épouses et les maris, les partenaires permanents, les sœurs et les frères des victimes de certaines violations des droits de l'homme.

Meza C. Équateur. Exceptions préliminaires sur le fonds, les opérations et les frais de justice. 14 juin 2023. Série C N° 493 [Disponible uniquement en espagnol] : [Protection judiciaire - Délai raisonnable - Exécution de jugement]

Le 14 juin 2023, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme a déclaré la responsabilité internationale de l'Équateur pour le non-respect d'un délai raisonnable dans le processus d'exécution d'un jugement ordonnant le paiement au joueur de football Juan José Meza de salaires et d'indemnités par le Club de Fútbol Sport Emelec.

María y otros c. Argentine, Décision sur le fond, les réparations et les frais de justice. 22 août 2023, Série C N° 494 [Disponible uniquement en espagnol] : [Grossesse précoce - Droit à une vie familiale - Protection de la famille - Droit à l'identité - Droit à l'intégrité personnelle - Garanties judiciaires - Protection judiciaire - Droit à l'égalité - Droit de vivre dans un climat de violence]

Le 22 août 2023, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a déclaré la responsabilité internationale de l'Argentine pour la violation de divers droits dans le cadre d'un processus

administratif et judiciaire qui a impliqué la séparation de l'enfant Mariano de sa mère María, âgée de 13 ans au moment de la naissance, et le placement du nouveau-né dans une famille différente de sa famille d'origine pendant plus de huit ans et jusqu'à aujourd'hui. La Cour a déclaré la violation des droits à la vie familiale, à la protection de la famille, aux garanties judiciaires et à la protection judiciaire au détriment de María, de sa mère et de Mariano. Elle a également déclaré la violation des droits de l'enfant au détriment de María et de Mariano. L'État a également violé le droit à l'intégrité personnelle, à l'égalité et à l'absence de violence au détriment de María et le droit à l'identité de Mariano.

María avait douze ans lors de la découverte de sa grossesse et vivait avec sa mère dans une situation d'extrême vulnérabilité. Une maternité publique s'est occupée de la jeune mère, et a fait pression pour qu'elle mette son enfant à l'adoption. La présence de la mère de María a été refusée dans la salle d'accouchement et son enfant a été placé à la famille López le jour suivant l'accouchement.

Depuis la naissance de Mariano, sa mère, María, a exprimé le désir de le rencontrer et le 4 août 2015, María a introduit une demande de lien avec son fils. Cependant, ce n'est que le 1er avril 2016 qu'un régime de contact a été établi entre María et Mariano, caractérisé par une rigidité et de multiples obstacles.

La Cour a rappelé que María et Mariano étaient des enfants au moment des faits et également, que les enfants et les adolescents ont le droit de vivre avec leur famille. La Cour a souligné que la famille à laquelle tout enfant a droit est avant celle d'origine, à moins qu'il n'y ait des raisons décisives, fondées sur leur intérêt supérieur, de choisir de les séparer de leur famille d'origine.

La Cour a considéré que, dans le cas d'espèce, les actions, tant du personnel de la maternité que de la sphère judiciaire, étaient orientées vers un processus d'adoption, en dépit du fait qu'un tel processus ne pouvait être engagé sans le consentement explicite et informé des parents après la naissance de l'enfant. En outre, en droit interne argentin, le placement d'un enfant à naître dans une famille d'accueil n'est pas autorisé. En revanche, l'État peut prendre des mesures pour assurer la protection de l'enfant après la naissance s'il estime que l'intérêt supérieur de l'enfant est menacé.

Guzmán Medina et autres c. Colombie. Décision sur le fond, réparations et les frais de justice. 23 août 2023. Série C N°495 [Disponible uniquement en espagnol] : [Disparition forcée - Garanties judiciaires - Protection judiciaire - Droit à la vérité - Intégrité personnelle - Protection de la famille]

Le 23 mai 2023, la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme a déclaré la responsabilité internationale de la Colombie concernant la disparition forcée de Arles Edisson Guzmán Medina et pour la violation des droits aux garanties judiciaires, à la protection judiciaire contre Arles Edisson Guzmán Medin et sa famille, la violation du droit à la vérité, à l'intégrité personnelle et à la protection de la famille. Les faits se sont déroulés dans le cadre du conflit armé interne en Colombie à Medellín. Dans ce contexte, afin de reprendre le contrôle du territoire et dans le cadre du "plan de récupération sociale", l'État a mené en 2002 diverses opérations militaires. Lors de certaines de ces opérations militaires, des disparitions forcées, des détentions arbitraires, des atteintes à la vie et à l'intégrité personnelle, des menaces de mort et des déplacements d'habitants ont eu lieu.

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Avec la contribution de Fagueye Wélé, doctorante à l'Université Paris Nanterre

A paraître dans la prochaine lettre.

Cour européenne des droits de l'Homme

Avec la contribution de Pierre Jourdain, doctorant de l'Université Paris-Panthéon-Assas

[H. A. c. Royaume-Uni, arrêt du 5 décembre 2023, n°30919/20 \(uniquement en anglais\).](#)

[apatridie – extradition – appréciation ex nunc – article 3 CEDH]

Le requérant est un apatride d'origine palestinienne vivant au Royaume-Uni et ayant fait l'objet de sollicitations insistantes par des groupements armés qualifiés d'extrémistes. Le Royaume-Uni a décidé de l'extrader vers le Liban – et plus spécifiquement dans un camp de réfugiés dans lequel il avait déjà séjourné et où les sollicitations avaient commencé. Le requérant demande à la Cour de dire et juger

qu'une telle extradition serait incompatible avec les obligations du Royaume-Uni au titre de l'article 3 de la Convention.

La Cour considère par une appréciation prétendument *ex nunc* qu'aucun élément matériel n'indique que le requérant encourrait un danger s'il était extradé au Liban. La décision est étonnamment courte et dénuée de détails compte tenu des opérations militaires en cours en Palestine et – quoique plus ponctuelles – au Liban.

Cour de justice de l'Union européenne

Avec la contribution d'Arthur Etronnier, doctorant contractuel en droit international et européen à l'Université Paris XII

A paraître dans la prochaine lettre.

JURISPRUDENCES NATIONALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL

Jurisprudences relatives au droit d'asile

Cour Nationale du Droit d'Asile

Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA

Vous trouverez ci-dessous les décisions publiées, parfois relativement anciennes, ainsi que le lien vers le commentaire, le tout figurant sur le [site de la CNDA](#).

Une courte analyse de chacune des décisions est disponible [ici](#).

A paraître dans la prochaine lettre.

ACTIVITES DES ORGANES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Assemblée générale des Nations Unies

Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA

A paraître dans la prochaine lettre.

Conseil de sécurité des Nations Unies

Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA

A paraître dans la prochaine lettre.

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

Avec la contribution d'Eloïse Petit-Prévost, docteur de l'Université d'Angers

12 septembre 2023 : vingt-cinquième rapport du Bureau du Médiateur, [S/2023/662](#).

PUBLICATIONS DES BLOGS EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL

Blogs de langue française

Le Club des juristes

- J. Grignon, « [L'opération militaire israélienne dans l'hôpital Al-Shifa est-elle licite ?](#) », 4 décembre 2023.
- A. Devos, « [Crimes contre l'humanité : "Le combat contre l'impunité doit être une priorité"](#) », 5 décembre 2023.
- Y. Ideka, « [La Cour suprême japonaise juge inconstitutionnelle la condition de stérilité posée à l'égard d'un changement de sexe](#) », 6 décembre 2023.
- E. Derieux, « [Journalistes en missions périlleuses : le droit est-il vraiment protecteur ?](#) », 7 décembre 2023.
- J-M. Collin, « [Challenger la dissuasion nucléaire](#) » : les conclusions de la seconde réunion du TIAN », 21 décembre 2023.

Libertés, libertés chéries

- R. Letteron, « [Proxénétisme : l'indemnisation du travail forcé](#) », 6 décembre 2023
- R. Letteron, « [Un aller simple pour l'Ouzbekistan](#) », 18 décembre 2023.

Blogs de langue anglaise

Avec la contribution de Maria Gudzenko, doctorante à l'Université d'Aix-Marseille

[AJIL Unbound - online-only publication and blog of the American Journal of International Law](#)

J. Galbraith, « [Introduction to Symposium on the Contours and Limits of Advisory Opinions](#) », 4 décembre 2023.

M. Wewerinke-Singh, J. E. Viñuales, J. Aguon, « [The Role of Advocates in the Conception of Advisory Opinion Requests](#) », 4 décembre 2023.

M. Lando, « [Three Goals of States as They Seek Advisory Opinions from ITLOS](#) », 4 décembre 2023.

M. A. Tigre, A. Rocha, « [Competing Perspectives and Dialogue in Climate Change Advisory Opinions](#) », 4 décembre 2023.

E. Stoeber, « [How do States React to Advisory Opinions? Rejection, Implementation, and what Lies in Between](#) », 4 décembre 2023.

W. Arévalo Ramírez, A. Rousset Siri, « [Compliance with Advisory Opinions in the Inter-American Human Rights System](#) », 4 décembre 2023.

[Armed Groups and International Law](#)

D. McLean, M. L'Homme, « [Humanitarian assistance in siege contexts: a contradiction in terms?](#) », 4 décembre 2023.

[DCU Brexit Institute](#)

E. M. McNamara, « [Damaged Baltic Sea Pipeline Signals More Doubts for Europe's Maritime Security](#) », 7 décembre 2023.

N. Kirst, « [Hungarian Blackmail and Ukrainian Accession Talks – The 2023 December European Council Summit](#) », 19 décembre 2023.

[EJIL : Talk ! – Blog of the European Journal of International Law](#)

- A. Nguyen, « [The Discomfort of Extraterritoriality: US Semiconductor Export Controls and why their Chokehold on Dutch Photolithography Machines Matter](#) », 1 décembre 2023.
- A. M. Puigderrajols Triadó, I. Faliq, « [Life & Death, an Unstable Scale: The European Court of Human Rights Approach to Euthanasia in Mortier v. Belgium](#) », 4 décembre 2023.
- I. Vagle, « [The \(Un\)Changing Face of ICJ Advocacy](#) », 5 décembre 2023.
- D. J. Andrian, « [Absent Kony, Absent Justice? Notes on the ICC’s Decision to Potentially Confirm Charges Against Kony In Absentia](#) », 5 décembre 2023.
- F. M. Al-Hababi, « [Resurfacing Issues of the Arab League in Light of the Gaza War](#) », 6 décembre 2023.
- A. Vorobiova, « [Why education rights must finally be taken seriously: Exploring the perils of mnemonic indoctrination in Russia](#) », 7 décembre 2023.
- A. Ripenko, « [Funding Ukraine’s Aid: New Challenges](#) », 7 décembre 2023.
- F. Peerboom, « [Rising tensions at the EU’s External Borders with Russia: The Unwanted Return of Instrumentalised Migration and Problematic Responses](#) », 8 décembre 2023.
- J. A. Goldston, « [Challenges in Executing Judgments of the European Court of Human Rights: the Case of the Roma](#) », 8 décembre 2023.
- D. Hovell, « [Twelve Years On: An Exceptional Chemical Weapons Tribunal](#) », 11 décembre 2023.
- S. Friedman, « [The Arctic Sunrise II – Does the ISA have ‘enforcement jurisdiction’ on the High Seas?](#) », 12 décembre 2023.
- F. Romani, G. Gaggioli, « [The Geneva Academy’s Third-party Intervention in Ukraine and the Netherlands v. Russia](#) », 13 décembre 2023.
- M. Qandeel, « [The Obligation to Ensure Respect: A Role for All States to Play in Palestine](#) », 13 décembre 2023.

K. Siig, R. L. Kilpatrick, Jr., « [Why Denmark Can't "Block" Dark Tankers](#) », 14 décembre 2023.

K. Mačák, « [Nothing is certain but death and taxes \(unless you get hacked\): An international law perspective on Ukraine's cyber attack against Russia's Federal Tax Service](#) », 14 décembre 2023.

J. von Bernstorff, « [A Fossil Fuel Ban Treaty: Corrective Treaty-Making Beyond Consensus](#) », 15 décembre 2023.

N. Mavronicola, M. Pinto, « [The Hegemony of Penal Accountability: Some Critical Reflections during \(Ongoing\) Atrocities](#) », 15 décembre 2023.

M. Rishmawi, « [The Plausibility test in the Recent Provisional Measures Orders of the International Court of Justice](#) », 18 décembre 2023.

N. Tsagourias, « [Essequibo referendum: An unlawful threat of force?](#) », 18 décembre 2023.

J. Uriburu, « [Book Discussion on Uglješa Grušić's Torts in UK Foreign Relations](#) », 19 décembre 2023.

U. Grušić, « [Torts in UK Foreign Relations: An Introduction](#) », 19 décembre 2023.

P. Webb, « [The Taming Function of Private International Law](#) », 20 décembre 2023.

A. Mills, « [The Application of Foreign Tort Law to Extraterritorial Exercises of UK Executive Authority: A Practice without Principle?](#) », 20 décembre 2023.

C. Ryngaert, « [Torts in Dutch Foreign Relations: Choice of Law Issues](#) », 21 décembre 2023.

U. Grušić, « [Torts in UK Foreign Relations: Response to Professors Mills, Ryngaert and Webb](#) », 21 décembre 2023.

U. Grušić, « [Torts in UK Foreign Relations – Post Scriptum Following the UKSC's Judgment in Zubaydah v FCDO](#) », 22 décembre 2023.

A. Zammit Borda, « [Reproductive Violence in International Criminal Law and the ICC OTP's Revised Policy on Gender-Based Crimes: An Emerging Concept](#) », 22 décembre 2023.

C. Braumann, D. Du Maresq, « [A Bite at the Apple: States' Struggle to Tax Digital Services](#) », 27 décembre 2023.

H. van Asselt, « [“Historic” or “Historic Failure”? Fossil Fuels at COP28](#) », 28 décembre 2023.

E. Carli, « [Community Interests Above All: The Ongoing Procedural Effects of Erga Omnes Parties Obligations Before the International Court of Justice](#) », 29 décembre 2023.

[ESIL Reflections- European Society of International Law](#)

T. Kleinlein, « [Change of Peremptory Norms of General International Law \(Jus Cogens\)](#) », 22 décembre 2023.

[EU Law Analysis](#)

S. Peers, « [Take this job and shove it: the revised EU law on non-EU migrant workers](#) », 20 décembre 2023.

A. Kunst, « [The son of a leading businessperson under the Russian sanctions framework before the CJEU: Ongoing relevance of the Tay-Za case law](#) », 22 décembre 2023.

V. Bitė, I. Romashchenko, « [Online Formation of Companies in Lithuania in a Comparative Context: Implementation of the Digitalisation Directive and Beyond](#) », 28 décembre 2023.

S. Peers, « [The New EU Asylum Laws, part 1: the Qualification Regulation](#) », 30 décembre 2023.

[EUROPEAN LAW BLOG - News and Comments on EU Law](#)

C. Berthélémy, J. Lund, B. Le Querrec, « [A complete U-turn in jurisprudence: HADOPI and the future of the CJEU's authority](#) », 4 décembre 2023.

S. Notario, « [AG Ćapeta Opinion on the admissibility of a human rights action for damages in CSDP: filling the gaps in the EU system of legal remedies?](#) », 5 décembre 2023.

V. Kosta, « [The commercialisation challenge to academic freedom: a matter for EU law](#) », 11 décembre 2023.

C. Bennett, « [The Lisbon treaty's dual-use conundrum: a barrier to EU space endeavour?](#) », 12 décembre 2023.

M. Bilousov, K. Woolrych, « [What will happen to the refugees and asylum seekers that fled Ukraine? Addressing the threat of legal limbo after temporary protection ends](#) », 13 décembre 2023.

G. Davies, « [OP v Commune d'Ans: The 'Entirely Neutral' Exclusion of Muslim Women From State Employment](#) », 14 décembre 2023.

D. Nagode, « [Sense and Sustainability: Is the new Green Claims Directive going to advance the cause of green consumerism?](#) », 15 décembre 2023.

D. Fabric Povse, « [So long and see you in the next pandemic? The Court's one-and-done approach on permissible reasons to restrict freedom of movement for public health reasons in the Nordic Info case \(C-128/22\) of 5 December 2023](#) », 19 décembre 2023.

L. Mustert, « [Case T-578/22: Supervising Europol's Big Data Challenge – making 'the best of it' by means of \(limited\) administrative enforcement powers](#) », 21 décembre 2023.

Humanitarian Law & Policy

E. Millett, « [Deploying OSINT in armed conflict settings: law, ethics, and the need for a new theory of harm](#) », 5 décembre 2023.

S. Acland, B. Willitts-King, « [Mobile phones for participation: building responsible public-private humanitarian partnerships](#) », 7 décembre 2023.

R. Radu, E. Olliaro, « [Not child's play: protecting children's data in humanitarian AI ecosystems](#) », 14 décembre 2023.

C. Droege, E. Rushing, « [Israel and the occupied territories: how international humanitarian law applies](#) », 19 décembre 2023.

[International Law Blog](#)

W. Abualrob, « [The Protection of the Environment in Situations of Occupation under the Rome Statute](#) », 11 décembre 2023.

K.-L. Ta, « [Protection for 'Climate Migration' in Southeast Asia: Examining the Role of International Environmental Law](#) », 19 décembre 2023.

[International Law Observer](#)

G. Zyberi, « [What role for international law in the latest escalation of the Israeli-Palestinian conflict?](#) », 1 décembre 2023.

[IntLawGrrls](#)

R. Raman, « [The Liminal in the Limelight – Climate Change and Sea Level Rise Lay Claim to the Mainstream Vocabulary of International Law](#) », 12 décembre 2023.

[Kluwer Arbitration Blog](#)

M. Zhong, Z. Huang, « [PRC Foreign State Immunity Law: A Gateway to Judicial Review of Investor-State Arbitration by the PRC Courts?](#) », 1 décembre 2023.

D. Toscano, G. Ortega, S. Arrieta, V. Paladines, « [Ecuador Sends Mixed Signals: The Constitutional Court \(Wrongly\) Declared a Treaty Containing an ICSID Arbitration Provision Unconstitutional](#) », 2 décembre 2023.

I. Ati, F. Balfaqeeh, « [UAE's Arbitration Law Transformation Through Federal Decree Law No.15 of 2023: Innovations, Ethical Compliance for Arbitrators, and Enhanced Procedural Roles for Arbitral Institutions](#) », 3 décembre 2023.

K. Mastro, E. Lenier Ives, « [New York Arbitration Week 2023 Recap – Effectively Managing M&A Risks and Disputes: Key Issues and Top Tips](#) », 4 décembre 2023.

S. Rao, A. Yeo, C. Kleinberg, « [New York Arbitration Week 2023 Recap – Tales from the Hearing Room: “What Would You Do?” Young Practitioners Panel](#) », 5 décembre 2023.

C. A. Guimarães Pereira, L. F. Souza-McMurtrie, « [BRAMIA: An Alternative to ISDS](#) », 5 décembre 2023.

D. Blackman, « [New York Arbitration Week 2023 Recap – Highlights from the 18th Annual Fordham Conference on International Arbitration and Mediation](#) », 6 décembre 2023.

S. Gopalan, M. Khoury, « [New York Arbitration Week 2023 Recap – Obtaining Evidence in the United States from Non-parties to an International Arbitration in a Post-1782 World](#) », 6 décembre 2023.

L. Tapia, J. Joaquín Ugarte, « [The Chilean Experience: Practical Aspects of an Application for Set Aside an International Commercial Arbitration Award](#) », 7 décembre 2023.

B. Leon, C. Hamilton, T. Nottage, « [A New Dawn: Sunrise of Caribbean Arbitration as ITA Launches Initiative to Support its Development](#) », 8 décembre 2023.

C. Swartz-Zern, I. Kenny, « [Evidence in International Arbitration: A Wild Horse That Has Yet To Be Broken?](#) », 9 décembre 2023.

H. Marinho, « [The Third ICC Arbitration Conference for the Northeast of Brazil: Exploring the Region’s Full Potential](#) », 10 décembre 2023.

M. P. Jijón, T. Jiménez, « [CIAM New Arbitration Rules: A Leap Forward for International Arbitration in Spain?](#) », 10 décembre 2023.

J. Chaisse, I. Garg, « [Redefining Resolution in Data Disputes: Why Arbitration Holds the Key](#) », 11 décembre 2023.

P. Wilinski, K. Mazoori, G. Fasfalis, « [NAI Annual General Meeting 2023: A Recap](#) », 12 décembre 2023.

K. Cheung, M. Aguirre Quiñonero, « [The Vis Moot’s New AI Rules: Reflecting Current Sentiment & Foreshadowing Issues in Practice](#) », 12 décembre 2023.

G. Barbe, M. de Fontmichel, « [Arbitrating Family Disputes in France](#) », 13 décembre 2023.

M. Penades, « [The Law Applicable To The Effects Of Insolvency In Arbitration: UNCITRAL's Work In Progress](#) », 13 décembre 2023.

F. G. Bautista, « [ADR in the Blockchain Ecosystem: A Primer](#) », 14 décembre 2023.

T. Sinmi-Adetona, « [Interview with Our Editors: Nigeria and Lagos Chamber of Commerce International Arbitration Centre in the Spotlight with Abimbola Akeredolu SAN](#) », 15 décembre 2023.

E. Shi, S. Camilleri, « [Anti-Suit Injunctions in Support of Foreign-Seated Arbitrations](#) », 16 décembre 2023.

L. Quintão, A. K. Martins Pinheiro Froz, « [X CAM-CCBC Arbitration Congress: Green Transition, Artificial Intelligence, Evolution of Arbitral Institutions & The Future of International Arbitration](#) », 17 décembre 2023.

E. Leikin, S. Ng, I. Rus, « [UNCITRAL Working Group II 78th Session: Seeking the Balance Between Innovation and Due Process](#) », 17 décembre 2023.

K. N. Gore, « [International Law Talk Podcast and Arbitration: Quantifying International Disputes, in Conversation with Dr Herfried Wöss, Partner of Wöss & Partners](#) », 18 décembre 2023.

M. Gürgen, « [Is the City of Lights Losing Its Allure? Highlights from the Paris Arbitration Breakfast Conference on the Seat of Arbitration](#) », 19 décembre 2023.

I. Ati, « [Coinbase v. Bielski: Uniform Automatic Stay in Interlocutory Arbitrability Appeals Across the 12 U.S. Federal Circuits](#) », 20 décembre 2023.

N. Boghossian, S. Dilevka, « [Non-Payment of the Advance on Costs Reversal by the General Assembly of the Dubai Court of Cassation](#) », 21 décembre 2023.

M. Jamka, « [Is the Conclusion "the Tribunal did what it did with what it had" Enough? Comments on Nigeria v P&ID](#) », 22 décembre 2023.

L. Bosman, « [Recent Updates by the ICCA Handbook: A Throwback to 2023](#) », 22 décembre 2023.

T. Le, « [Vietnamese Courts' Perspectives on the Jurisdictional Effects of Non-Compliance with a Tiered Clause – Viewed through the Lens of the Hong Kong Appellate Courts' Decisions in C v D](#) », 23 décembre 2023.

A. Poole, « [2023 Copenhagen Arbitration Day Recap: The Future of Arbitration](#) », 23 décembre 2023.

S. Norboev, D. Islamova, « [UzAW 2023 Recap: Putting Uzbekistan on Global Arbitration Map](#) », 24 décembre 2023.

M. Shah, « [Building Bridges, Resolving Conflicts: Government Construction Contracts and Arbitration in the UAE](#) », 26 décembre 2023.

A. C. Eernisse, Y.-J. Kang, « [Interviews with Our Editors: In Conversation with Datuk Sundra Rajoo, Director of the Asian International Arbitration Centre \(AIAC\)](#) », 27 décembre 2023.

T. Andriotis, Y. Maeda, Y. Midorikawa, M. Mroczek, M. R. I. L. Pereira, B. Savoie, « [The JCAA Celebrates 70 Years of International Arbitration in a Changing World](#) », 28 décembre 2023.

A. Marwah, « [Sovereign Immunity and Issue Estoppel: English High Court's Latest Decision in the Longstanding Yukos v. Russia Enforcement Saga](#) », 28 décembre 2023.

K. Khalid Adnan, « [The Double Hatting Paradox in Investment Arbitration: Justification For Abolition?](#) », 29 décembre 2023.

M. Krishna, « [French Courts Keeping the Door Open for Dual Nationals' Claims?](#) », 30 décembre 2023.

C. Gomes de Moura, « [CAM-CCBC Arbitration Congress X Edition: the Today and Tomorrow of Arbitration](#) », 30 décembre 2023.

J. Lowther, M. Engzell, « [Young Arbitrators Sweden \(YAS\) Arbitration Day 2023 Recap: Celebrating 20 Years of Innovation and the Advantages of the Odd "Loose Cannon"](#) », 31 décembre 2023.

G. Blanke, « [Recent Decision of the General Assembly of the Dubai Court of Cassation Brings the Consequences of Non-payment of Arbitration Costs in DIAC Arbitration in Line with International Best Practice: Long Live the General Assembly!](#) », 31 décembre 2023.

[MJIL Blog – Minnesota Journal of International Law](#)

M. Braddy Smith, « [UK-Rwanda ‘Asylum Partnership’: Legislation introduced to skirt rulings by the UK Supreme Court and ECHR](#) », 27 décembre 2023.

J. Vander Weit, « [From Aeolus to Ares: Wins of War Stir in the Eastern Aegean](#) », 27 décembre 2023.

[Opinio Juris](#)

E. Heffes, S. Holmes, « [Influencing Armed Actors to Increase the Protection of Children in Armed Conflict](#) », 5 décembre 2023.

S. Aviv Yeini, A. Cohen, T. Hostovsky Brandes, « [The Hostage Situation in Gaza and the Responsibilities of the International Community](#) », 7 décembre 2023.

A. Gurmendi, « [Open Statement by University Law Teachers on Academic Freedom](#) », 8 décembre 2023.

K. J. Heller, « [Responding to the Open Letter to the ASP Regarding Palestine](#) », 8 décembre 2023.

T. Fish Hodgson, J. Kakule Sindani, « [The Criminalisation of Life-Sustaining Activities: Why International Law Requires States to Act](#) », 11 décembre 2023.

D. Dobrev, « [Challenges to Security in the Black Sea: Analyzing the Tripartite Initiative Operation in the Black Sea](#) », 12 décembre 2023.

F. Mehmood, « [The Prohibition against Genocide: Hollow Rhetoric or Pathway to Accountability?](#) », 13 décembre 2023.

A. Gurmendi, « [“If Palestine is a State”: the Two-State Solution and Palestine’s Position in the Westphalian Myth](#) », 16 décembre 2023.

H. Kaplankaya, « [Yüksel Yalçinkaya v. Türkiye: Systemic Violations of the Nullum Crimen Principle by a Founding Member of the CoE](#) », 19 décembre 2023.

N. C. Renic, E. Schwarz, « [Inhuman-in-the-loop: AI-targeting and the Erosion of Moral Restraint](#) », 19 décembre 2023.

C. McQuade, « [On Forcing Civilians to Remain in Hostile Zones: The Prohibition of Shielding and the Corresponding Obligations of an Attacking Party Under International Humanitarian Law](#) », 20 décembre 2023.

M. Qandeel, « [The Forcible Transfer of Civilians in Gaza: Conditions, Necessity and Legality](#) », 21 décembre 2023.

M. Tignino, T. Kebebew, « [Access to Freshwater and Accountability Issues in the Israel-Hamas Armed Conflict](#) », 27 décembre 2023.

[RLI Blog on Refugee Law and Forced Migration](#)

B. Rani, « [Did Pakistan Commit Crimes Against Humanity in Deporting Afghan Refugees?](#) », 4 décembre 2023.

E. Guild, « [Intoxicating Sovereignty: From Brexit to The UK Supreme Court Judgment on Rwanda as a safe country for asylum seekers](#) », 5 décembre 2023.

S. Phillips, « [Finland's recent eastern border closure follows a predictable pattern of responses to unwanted migration](#) », 7 décembre 2023.

S. Lembrechts, « [Child-Friendly Judgments in Belgian Asylum Appeals](#) », 11 décembre 2023.

S. Edgcumbe, « [Mosul's Gypsy Community Remains Unassisted Despite Protection Needs](#) », 13 décembre 2023.

S. Singer, « [Why the Safety of Rwanda bill should be concerning for us all](#) », 15 décembre 2023.

S. Miron, « [Loss and Damage and Human Mobility at COP 28: An Emerging Architecture to Avert, Minimize and Address Displacement?](#) », 19 décembre 2023.

Strasbourg Observers

- S. Foster, « [Prisoner voting rights and the ECHR: Myslihaka and Others v. Albania](#) », 1 décembre 2023.
- I. Y. Nugraha, « [Ikotity and Others v. Hungary: Restricting the Opposition's Freedom of Expression through a Wide Margin of Appreciation in the Context of Democratic Backsliding](#) », 5 décembre 2023.
- M. Leloup, « [Wałęsa v Poland: a forceful culmination of the Court's rule-of-law case law](#) », 8 décembre 2023.
- S. Praduroux, « [Is it Safe to Bury the Truth under the Family Tree? The ECtHR's Response in Gauvin-Fournis and Silliau v France](#) », 12 décembre 2023.
- D. Krotov, « [How to Manage the End of Perpetual Challenging Rights? – The Case of Legros and Others v. France](#) », 15 décembre 2023.
- B. De Naeyer, « [The Pablo Hasél Case 2.0: Slander and Defamation of the Spanish Crown According to the ECtHR](#) », 19 décembre 2023.
- A. Dejean de la Bâtie, « [Peaceful protest turned violent: Will Article 11 ECHR hold out against increased criminalisation?](#) », 22 décembre 2023.

Verfassungsblog

- P. Pohjankoski, « [A Borderline Case. When National Security and the Right to Asylum Conflict](#) », 1 décembre 2023.
- S. Oeter, « [Perils and Pitfalls of Israel's New 'War on Terror'](#) », 4 décembre 2023.
- J. Bareis, « [BigTech's Efforts to Derail the AI Act. What is happening at the regulatory finish line?](#) », 5 décembre 2023.
- B. Lobina, « [Beating a Dead Horse. Is There Any Value in the Council's Annual Rule of Law Dialogue?](#) », 7 décembre 2023.

- D. G. Szabó, « [Protecting the Fairness of European Parliament Elections via Preliminary Ruling](#) », 7 décembre 2023.
- E. Farkas, A. Kádár, « [Trick and Treat? Hungary's Game of Non-Compliance](#) », 12 décembre 2023.
- Á. Kovács, « [Taking Revenge for Dissent. Hungary's Chief Justice to Fully Eliminate Judicial Autonomy](#) », 13 décembre 2023.
- P. Hacker, « [What's Missing from the EU AI Act. Addressing the Four Key Challenges of Large Language Models](#) », 13 décembre 2023.
- L. Pech, « [The Future of the Rule of Law in the EU](#) », 14 décembre 2023.
- N. Genicot, « [To Score Is to Decide. About the SCHUFA case](#) », 14 décembre 2023.
- E. Spaventa, « [Escaping Jurisdictional Blackholes. Why National Courts Should Step Up in the Area of EU Common Foreign and Security Policy and Actively Protect Fundamental Rights](#) », 15 décembre 2023.
- B. Lobina, « [Same Old, Same Old. Nothing New for the Council's Annual Rule of Law Dialogue](#) », 15 décembre 2023.
- R. Uitz, « [Orbán's Veto Play – The Subsidiarity Card](#) », 15 décembre 2023.
- T. Pavone, « [The EU's Faustian Bargain. The EU Betrays Ukraine and the Rule of Law – and We Will Live to Regret It](#) », 17 décembre 2023.
- L. Köhne, « [\(State\) Immunity for Palestine?](#) », 18 décembre 2023.
- E. Korkea-aho, « ["This Is Not a Foreign Agents Law". The Commission's New Directive on Transparency of Third Country Lobbying](#) », 19 décembre 2023.
- F. M. Feisel, « [One Step Forward, Two Steps Back. The EU's 'Defence of Democracy' Package](#) », 19 décembre 2023.
- T. Emborg, « [The EU's Pacing Problem. Why crafting and enforcing AI regulation is hard](#) », 19 décembre 2023.

K. Michková, N. Dřínovská, « [Between Return and Protection. The ECJ Mixes Up Czechia's Return Procedure](#) », 20 décembre 2023.

K. Kocemba, « [Not Just Abortion. Converging Human Rights and the Rule of Law in the European Court of Human Rights](#) », 20 décembre 2023.

J. Batura, « [A European Dialogue on Strike Action. The Strike Ban for German Civil Servants between Karlsruhe and Strasbourg](#) », 20 décembre 2023.

E. Rücker, « [Can Germany Remain Silent? On the Legality of Statements on Israeli Warfare in Gaza](#) », 20 décembre 2023.

G. Kurtz, « [Everybody's Business. The War in Sudan as a Threat to International Peace and Security](#) », 21 décembre 2023.

S. Ganty, D. V. Kochenov, I. Y. Nugraha, « [Constitutional Identity vs. Human Rights. The ECtHR's Bizarre Turn in Three Latvian Cases](#) », 21 décembre 2023.

D. Hegedus, « [Same, Same but Different? The Pitfalls in Unfreezing EU Funds](#) », 21 décembre 2023.

D. Holder, A. Forde, « [Avoiding the Legacy of Impunity. Ireland lodges a new Inter-State case against the UK at the ECtHR over amnesty legislation ending investigations into the Northern Ireland conflict](#) », 21 décembre 2023.

[Voelkerrechtsblog – Der Blog des Arbeitskreises junger Völkerrechtswissenschaftler*innen](#)

D. Frick, « [From Grotius to von der Leyen. Transforming Sanctions with Substitute Compliance](#) », 11 décembre 2023.

V. Blicke, « [Drowning in Negligence. The Structural Shortcomings of Germany's Approach to Inclusion-Oriented Disaster Management](#) », 12 décembre 2023.

M. Rhades, « [Extraordinary, Extraterritorially. A New Category of EU-Sanctions Against Russia?](#) », 13 décembre 2023.

H. Arling, « [International Rights of Nature. Reasons for a Paradigm Shift and Ways Forward](#) », 14 décembre 2023.

J. P. Scarfi, H. Simon, « [ReflectiÖns on 200 Years of the Monroe Doctrine](#) », 18 décembre 2023.

V. Loxen, « [200 Years of Monsters](#) », 20 décembre 2023.

S. Aboueldahab, I. Freixo, R. González Espinosa, « [First Trial for Crimes Against Humanity in The Gambia Comes to an End. Notes from Observing Universal Jurisdiction in Germany](#) », 21 décembre 2023.

Blogs de langue espagnole

Avec la contribution d'Isis Ramirez-Godelier, docteur de l'Université Rennes 1, Juge assesseur (Conseil d'État) à la CNDA

A paraître dans la prochaine lettre.

Blogs de langue italienne

Avec la contribution de Chiara Parisi, docteur de l'Université Côte d'Azur

SIDIBlog

Octobre 2023

Acconciamesa, L. « [LA «VITTIMA» AI SENSI DELL'ART. 34 CEDU, TRA FLESSIBILITÀ E RISCHI DI IMPREVEDIBILITÀ. IL CONTRASTO TRA LE RECENTI DECISIONI M.A. E ALTRI C. FRANCIA E A.M. E ALTRI C. POLONIA](#) », 5 octobre 2023;

Liebman, A. « [ARBITRATO SPORTIVO E ORDINE PUBBLICO: QUALE RUOLO PER LA CORTE EUROPEA DEI DIRITTI DELL'UOMO? NOTE A MARGINE DELLA SENTENZA SEMENYA CONTRO SVIZZERA](#) », 13 octobre 2023;

Longobardo, M. « [BREVI RIFLESSIONI SULL'USO DELLA FORZA NELLA RECENTE ESCALATION DEL CONFLITTO ISRAELO-PALESTINESE](#) », 15 octobre 2023;

Gatti, M. « [LA CAOTICA REAZIONE DELL'UNIONE EUROPEA ALLA CRISI IN ISRAELE E PALESTINA](#) », 19 octobre 2023;

Marchesi, A. « [SULLA PROPOSTA DI ABROGARE IL REATO DI TORTURA](#) », 25 octobre 2023;

Ruotolo, G. M. "[SPIRITS IN THE MATERIAL WORLD: ARTIFICIAL INTELLIGENCE ACT E RESPONSABILITÀ PER LA DIFFUSIONE ONLINE DI INFORMAZIONI](#)", 26 octobre 2023;

Novembre 2023

Spagnolo, A. "[SULL'ILLEGITTIMITÀ DEL PROTOCOLLO ITALIA-ALBANIA IN MATERIA MIGRATORIA](#)", 9 novembre 2023;

Poltronieri Rossetti, L. "[LA CORTE PENALE INTERNAZIONALE E I RECENTI AVVENIMENTI IN ISRAELE E NEL TERRITORIO PALESTINESE: QUALI PROSPETTIVE PER L'ACCERTAMENTO DI RESPONSABILITÀ PENALI INTERNAZIONALI?](#)", 9 novembre 2023;

De Leo, A. "[ON THE INCOMPATIBILITY OF THE ITALY-ALBANIA PROTOCOL WITH EU ASYLUM LAW](#)", 15 novembre 2023;

Mandrioli, D. "[QUANDO L'INTERESSE SUPERIORE NON È QUELLO DEL FANCIULLO: LE NOVITÀ APPORTATE DAL D.L. N. 133/2023 IN TEMA DI ACCERTAMENTO DELL'ETÀ DEI MINORI STRANIERI NON ACCOMPAGNATI](#)", 16 novembre 2023;

Décembre 2023

Sardo, M. "[L'ACCORDO TRA AUSTRALIA E TUVALU SUI VISTI 'CLIMATICI': UNA SVOLTA PER LE MIGRAZIONI AMBIENTALI NEL PACIFICO?](#)", 18 décembre 2023.

Ehi SIDI! – Les podcasts de SIDIBlog

Novembre 2023

"[Ep 12 "Even War Has Rules". La crisi di Gaza e il diritto internazionale umanitario.](#)", novembre 2023;

"[Ep 13 "Nightmares in the daytime". I crimini internazionali nel conflitto nella striscia di Gaza.](#)", novembre 2023;

"[Ep 14 "Promises to be fulfilled". Il ruolo nella giustizia penale internazionale nel conflitto israelo-palestinese](#)", novembre 2023.